

## Projet FOREST-IN

### Visite de la Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures

4 avril 2019 matin – Le Luc-en-Provence (83)



La plaine des Maures, près du domaine viticole les Bertrands - © V. Damourette / Coeurs de nature / SIPA

### Réserve naturelle nationale: Quèsaco ?

#### Un laboratoire à ciel ouvert<sup>1</sup>

Une Réserve naturelle est un territoire privilégié pour la préservation de la diversité biologique et géologique, qu'elle soit terrestre ou marine. Elle conjugue réglementation et gestion active en visant une protection durable des milieux et des espèces. Elle abrite des éléments de la nature parmi les plus précieux, car rares ou menacés.

Elle a pour vocation la "conservation de la faune, de la flore, du sol, des eaux, des gisements de minéraux et de fossiles et, en général, du milieu naturel présentant une importance particulière ou qu'il convient de soustraire à toute intervention artificielle susceptible de les dégrader".

Une Réserve naturelle représente un terrain privilégié pour des recherches scientifiques nécessitant des suivis de longue durée. Cela permet, notamment, d'étudier et comprendre le fonctionnement des écosystèmes et l'impact de certaines activités humaines. En ce sens, une Réserve naturelle constitue un laboratoire à ciel ouvert, d'inventaires et de suivis naturalistes. L'information et la

<sup>1</sup> <https://www.var.fr/environnement/valorisation-des-espaces-naturels/rnn-plaines-maures>

connaissance ainsi recueillies viennent alimenter des bases de données nationales sur la nature. Au-delà de l'intérêt local de la conservation, les réserves naturelles participent pleinement à un effort national de conservation et de connaissance de la biodiversité.

### Une réglementation adaptée

Le décret de classement d'une Réserve naturelle nationale (RNN) peut soumettre à un régime particulier, voire interdire, à l'intérieur de la réserve, toute action susceptible de nuire au développement naturel de la faune et de la flore ou au patrimoine géologique et, plus généralement, d'altérer le caractère de la réserve. Les activités pouvant être réglementées ou interdites sont notamment : la chasse, la pêche, les activités agricoles, forestières et pastorales, industrielles, minières et commerciales, l'exécution de travaux publics ou privés, l'extraction de matériaux concessibles ou non, l'utilisation des eaux, la circulation du public, la divagation des animaux domestiques et le survol de la réserve. Les mesures de protection mises en place sont variables selon les réserves naturelles. Elles doivent être justifiées par les nécessités de la préservation des espèces, sans que puissent être invoqués des droits acquis sur les propriétés privées.

La réglementation de la réserve doit tenir compte de l'intérêt du maintien des activités traditionnelles existantes lorsque celles-ci sont compatibles avec les intérêts de protection à l'origine du classement. Elle est ainsi adaptée à chaque type de situation justifiant la création d'une réserve. Cependant, les territoires classés en réserve naturelle ne peuvent être ni détruits ni modifiés dans leur état ou dans leur aspect, sauf autorisation spéciale du préfet, ou dans certains cas, du ministre chargé de la protection de la nature. En cas de non-respect de la réglementation relative aux réserves naturelles, les sanctions peuvent être lourdes : jusqu'à six mois d'emprisonnement et 9 000 euros d'amende pour avoir, par exemple, détruit ou modifié l'état ou l'aspect d'une réserve naturelle sans autorisation spéciale.

Située au cœur du département du Var, la Plaine des Maures s'étend sur une surface de plus de 13 000 ha : elle est limitée au nord et à l'ouest par des collines calcaires, tandis qu'au sud et à l'est, les crêtes septentrionales du Massif des Maures encadrent le site.

### La Plaine des Maures, une biodiversité exceptionnelle

Unique en France, ce territoire renferme une biodiversité exceptionnelle en région méditerranéenne, ainsi qu'un paysage de grande valeur. La diversité d'habitats naturels en mosaïque, chênaies, pinèdes, pelouses, mares temporaires, maquis, dalles de grès, prairies...constitue des milieux favorables à un grand nombre d'espèces patrimoniales remarquables, voire menacées, comme la Tortue d'Hermann.

Cette Réserve est un vrai joyau, exceptionnel au plan de la faune et de la flore, que nous devons protéger. Par ses immenses surfaces de forêt sèche ou de maquis accentué par les chaudes rigueurs du climat méditerranéen, les paysages de cette réserve évoquent l'Afrique et ses savanes. Le chêne

liège et le Pin parasol y sont omniprésents. Leurs silhouettes si caractéristiques émergent de landes basses à bruyères, callunes et lavandes où s'intercalent des dalles et promontoires rocheux en grès roses ou rouge-orangés. Ce maquis sec est indissociable des milieux humides méditerranéens avec lesquels il forme une mosaïque contrastée. Ces mares et ruisseaux temporaires font de la Plaine des Maures un joyau botanique car il concentre des plantes aussi rares que discrètes, nombreuses Orchidées comme les Serapias, des fougères rares et endémiques comme les Isoetes et les Ophioglosses.

A cette richesse propre s'ajoute une diversité liée à l'évolution spontanée des milieux en réponse à des perturbations comme les incendies passés. C'est ainsi que nous recensons plus de 500 espèces de plantes dont 39 sont actuellement protégées par la loi. On connaît bien son emblématique Tortue d'Hermann, seule tortue terrestre française. Les dernières populations se cantonnent au Var et plus précisément au cœur de cette plaine des Maures. Bien que cette tortue suscite la convoitise, il est formellement interdit d'en ramener chez soi ou d'en faire le commerce. La tortue aquatique Cistude d'Europe, est aussi bien présente dans les points d'eau de la plaine des Maures. On y trouve là un des derniers noyaux de population du littoral méditerranéen français avec la Camargue. La présence du Lézard ocellé est liée aux habitats rocheux très propices à cette espèce. Une telle population en Provence est exceptionnelle en dehors des Coussouls de Crau. Avec 17 espèces recensées, les chauves-souris sont bien représentées sur la plaine des Maures et sont de bons indicateurs de la richesse en insectes de ce territoire. Guêpiers d'Europe, Bondrée apivore, Rolliers d'Europe et bien d'autres : les oiseaux sont nombreux. Des oiseaux rares tels que le blongios nain ou le circaète Jean le Blanc y ont été recensés. On y repère aussi l'engoulevent d'Europe, l'alouette lulu, la fauvette pitchou et toutes les espèces françaises de pie-grièche.

La Réserve naturelle nationale de la plaine des Maures est considérée comme un des plus "hot-spots" en matière de biodiversité internationale.



Arbousier et vue de la plaine des Maures - © V. Damourette / Coeurs de nature / SIPA

## La Réserve naturelle nationale de la Plaine des Maures

### Pourquoi une réserve naturelle dans la plaine des Maures ? <sup>2</sup>

#### Un site menacé

Les principales menaces pesant sur la Plaine des Maures sont la consommation prévisible d'espace liée à l'extension urbaine et aux infrastructures, le risque incendie accentué par la localisation périurbaine du secteur, le changement des pratiques agricoles qui s'intensifient de plus en plus et le développement anarchique des activités de pleine nature.

#### La réserve naturelle : un outil juridique adapté et complémentaire des autres dispositifs de protection environnementale

Face à la multiplication des projets, à l'accélération prévisible de l'urbanisation et aux mutations touchant les principales activités de la Plaine, la Réserve naturelle constitue un outil efficace permettant d'atteindre les objectifs de préservation du patrimoine naturel, par la limitation de la pression urbaine sur son périmètre, la conciliation des pratiques de DFCI, agricoles et pastorales, et le développement d'un tourisme et de loisirs respectueux des milieux naturels. La Plaine des Maures a été classée en Réserve naturelle nationale par décret n°2009-754 du 23 juin 2009. Les 5 276 ha classés en réserve naturelle nationale constituent le noyau central de cet espace naturel et s'étendent sur cinq communes : La Garde-Freinet, Le Cannet-des-Maures, Le Luc-en-Provence, Les Mayons et Le Vidauban. Son organisme gestionnaire est le Conseil départemental du Var.



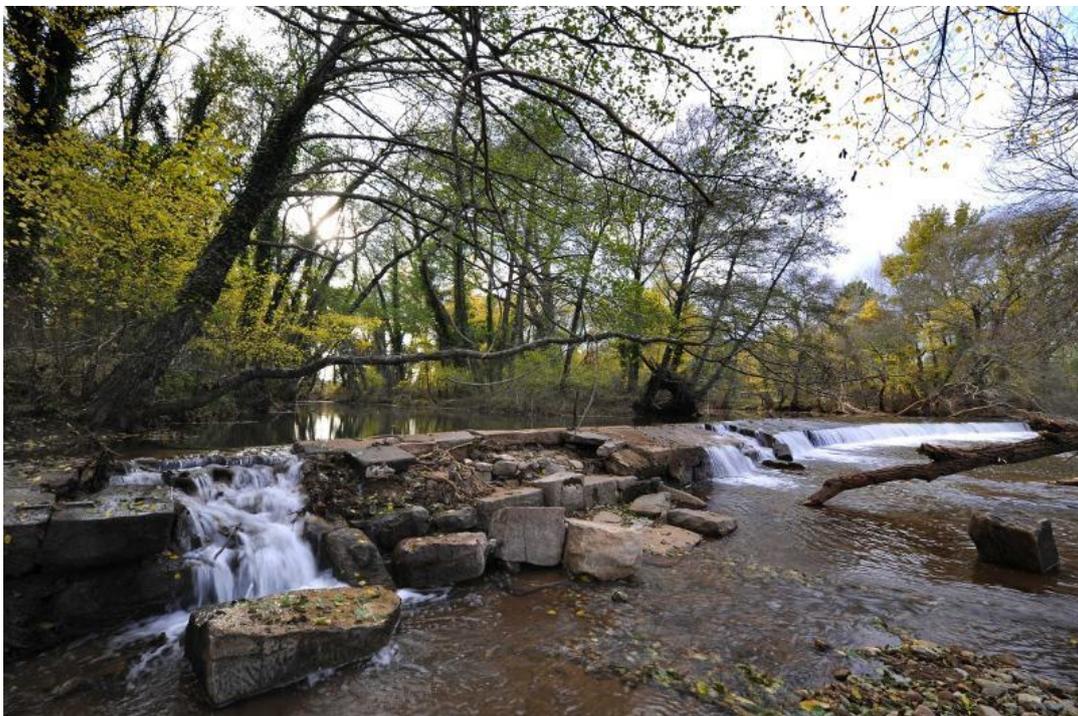
Lieu-dit le pont romain - © V. Damourette / Coeurs de nature / SIPA

<sup>2</sup> <http://www.reserves-naturelles.org/plaine-des-maures>

Un Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope a été mis en place à proximité de la réserve afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation des biotopes de la Tortue d'Hermann. Il se situe au nord de l'autoroute sur les communes du Luc en Provence et du Cannet des Maures. Sa localisation géographique, en continuité avec le projet de réserve, en fait une mesure de protection complémentaire.

Bien que les missions d'une réserve naturelle et du réseau Natura 2000 soient proches, ces outils sont différents et complémentaires. L'Europe, à travers la mise en place du réseau Natura 2000, vise le maintien de certaines espèces et habitats ayant un intérêt communautaire. Compte tenu de la valeur patrimoniale du site et des pressions auxquelles il est soumis, la réserve naturelle nationale est l'outil juridique français le plus adapté à la protection de l'ensemble des milieux naturels et des espèces de la Plaine des Maures, en raison de son action sur le long terme.

La démarche Natura 2000 et la réserve sont complémentaires pour l'obtention de moyens techniques et financiers. La première apporte des moyens de gestion sous la forme d'une contractualisation avec les acteurs locaux s'engageant dans la démarche, la seconde donne une réglementation et des moyens de fonctionnement et d'investissement : surveillance, animation, aménagement, gestion et suivi des milieux naturels. Par la mise en place d'une réglementation adaptée au territoire, d'un organe de décision local et des moyens humains et matériels qu'elle apporte, la création d'une réserve apparaît comme une solution efficace, au regard des enjeux identifiés, pour gérer durablement les milieux naturels en concertation avec les acteurs du territoire.



L'ancienne scierie et son barrage sur l'Aille - © V. Damourette / Coeurs de nature / SIPA

## Les conséquences du classement en réserve naturelle pour la Plaine des Maures

L'existence d'une protection réglementaire stricte n'implique aucunement d'interdire les activités humaines dans la réserve naturelle, mais de définir les règles selon lesquelles elles pourront s'exercer sans nuire au maintien des populations d'espèces animales et végétales et de leurs habitats dans un état de conservation favorable. Le projet de réserve naturelle, loin de bloquer les activités humaines, permettra leur maintien, leur développement et leur évolution vers des pratiques durables et respectueuses du patrimoine naturel. La réserve sera d'autant plus créatrice d'activités qu'elle permettra de diffuser une image de qualité du territoire, par la promotion de sa richesse naturelle et de son paysage unique en France. La valorisation touristique et ludique du territoire sera facilitée et orientée vers une découverte respectueuse du patrimoine naturel et des activités traditionnelles. La vente des produits de terroir pourra également être favorisée par la communication autour de la réserve. Enfin, la création de la réserve contribuera à la renommée touristique de l'arrière-pays varois.

### Quelques exemples des moyens de gestion et de surveillance locaux

Le gestionnaire doit mettre en place une gestion concertée du site, en association avec les acteurs locaux, afin de préserver le patrimoine naturel présent. Les acteurs locaux sont même parfois les principaux gestionnaires des réserves naturelles, comme c'est le cas dans la Crau où la Chambre d'Agriculture des Bouches-du-Rhône est co-gestionnaire de la réserve naturelle avec le Conservatoire – Etudes des Ecosystèmes de Provence – Alpes du Sud.

La création de la réserve sur la Plaine des Maures permet d'apporter les moyens matériels et humains nécessaires à la surveillance du site tout au long de l'année, afin de limiter certaines pratiques, comme le dépôt sauvage de déchets ou le hors-piste en véhicules motorisés. La surveillance permet de favoriser le respect des milieux naturels et des activités traditionnelles, et de limiter le risque incendie tout en contribuant à améliorer l'accueil du public.

### Un soutien à des pratiques vertueuses

L'activité agricole est la principale activité économique du site. Elle participe à son identité et à la qualité de ses paysages. L'accompagnement de cette activité est essentiel, notamment dans une période de déprise agricole et de crise viticole. La création d'une réserve permet la mise en place d'un gestionnaire qui pourra soutenir les démarches des agriculteurs, notamment dans le cadre d'une agriculture raisonnée au sens large (soutien au pastoralisme extensif et aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement, aide au montage de dossier, mise en cohérence des différentes pratiques...).



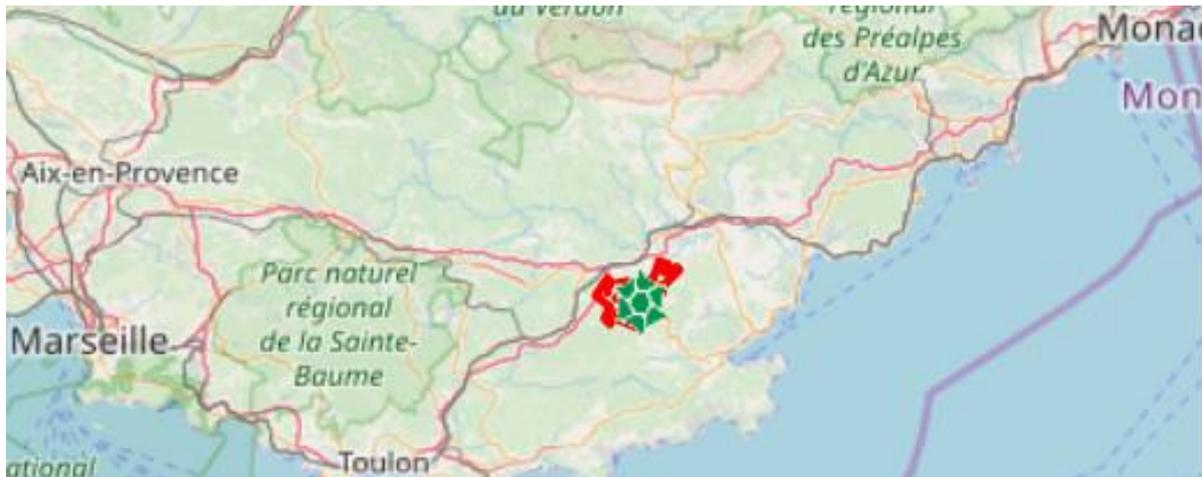
Vignes près du domaine viticole les Bertrands - © V. Damourette / Coeurs de nature / SIPA

## Une limitation des projets et de l'urbanisation

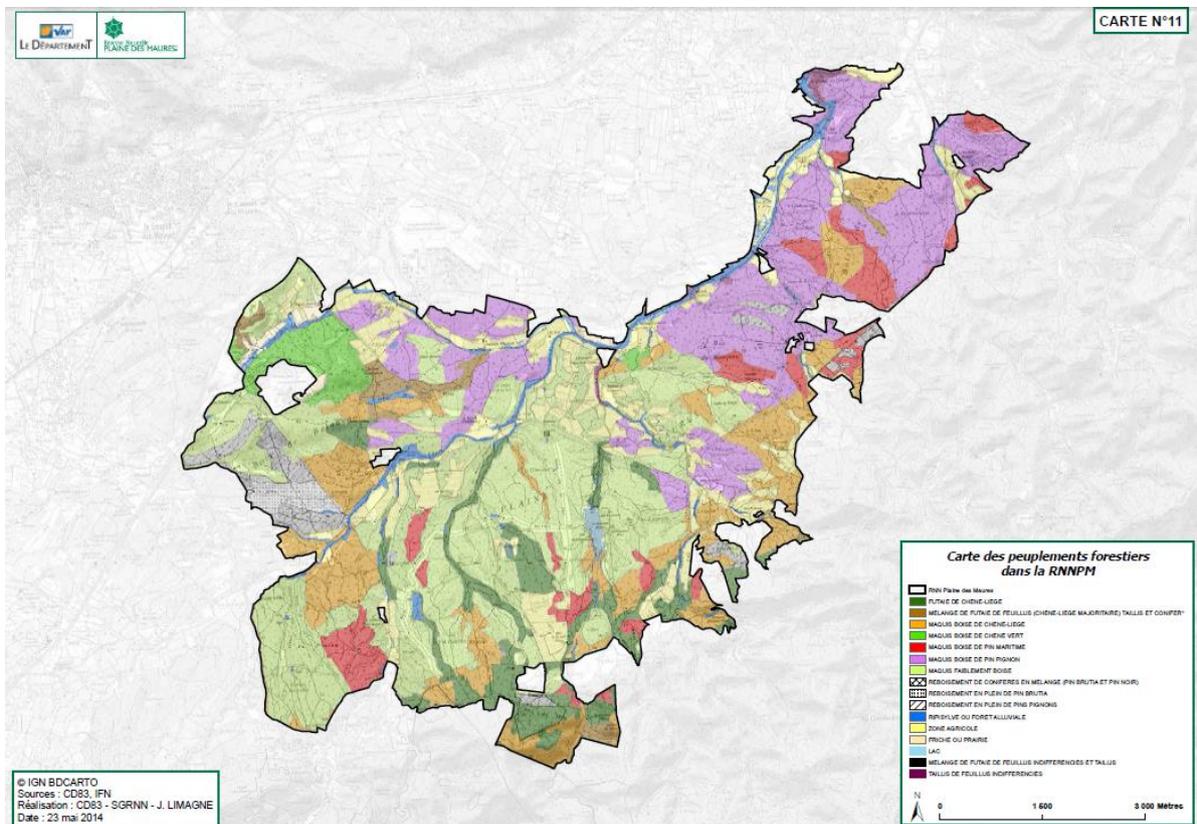
La création de la réserve naturelle permettra de limiter les projets de développement et d'aménagement contradictoires avec l'objectif de préservation du patrimoine naturel. Cet effet contribuera à réduire la pression foncière existant sur la Plaine. Afin de préserver l'aspect de la réserve naturelle, les travaux et constructions seront très encadrés, tout en laissant la possibilité de réaliser les travaux essentiels à la collectivité : DFCI, assainissement, entretien des réseaux et infrastructures...

**ANNEXES:**

**Cartographie générale de localisation de la RNN de la plaine des Maures :**

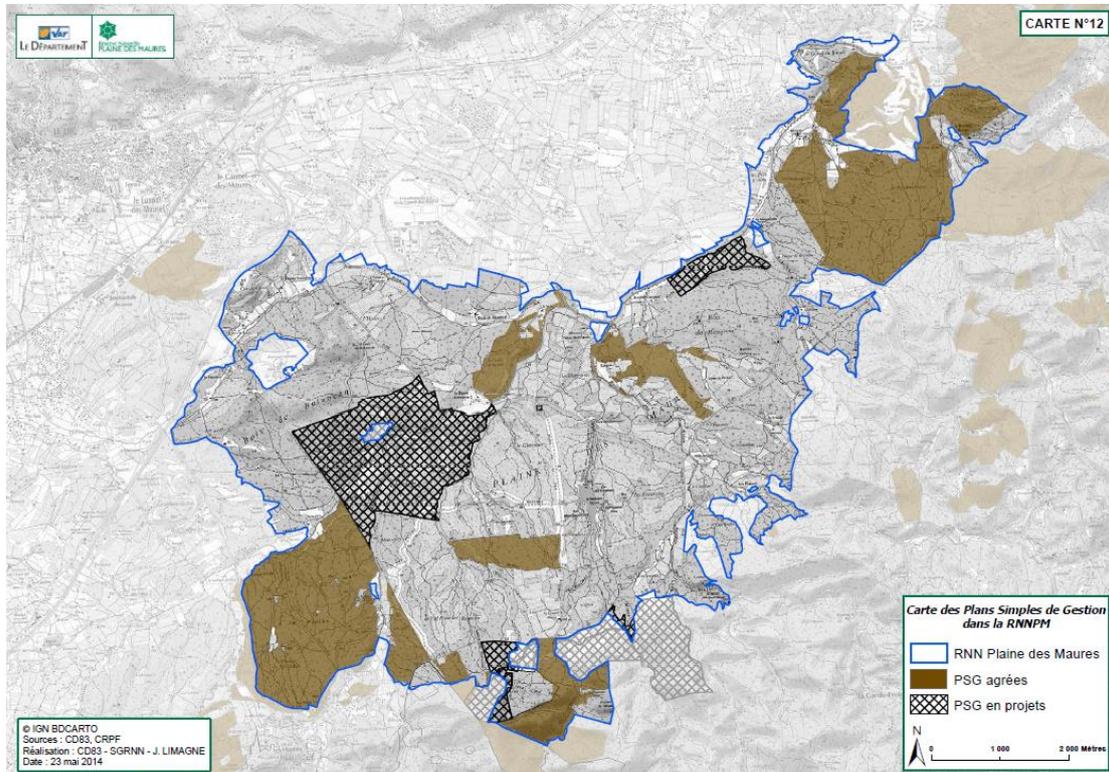


**Cartographie des peuplements forestiers dans la réserve :**



© IGN BDCARTO  
Sources : CD83, IFN  
Réalisation : CD83 - SGRNN - J. LIMAGNE  
Date : 23 mai 2014

## Cartographie des plans simples de gestion dans la réserve:



## Cartographie des incendies de forêt dans la réserve:

